

**ARRETE N° 314/2026/ST**

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
CAMIONS DE DEMENAGEMENT  
4 BIS MAIL MENDES FRANCE  
SOCIETE DEMENAGEURS BASQUES  
LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 ET MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

**VU** l'arrêté de délégation de signature n° 236/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Jean-Jacques FREJAVILLE, adjoint en charge du secteur relatif aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

**VU** la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,

**CONSIDERANT** la demande en date du 9 septembre 2026 par la société DEMENAGEURS BASQUES, d'emplacements pour le stationnement de véhicules de déménagement devant le 4 bis Mail Mendès France les lundi 21 et mardi 22 septembre 2026, pour permettre un déménagement,

**CONSIDERANT** la nécessité d'occuper l'espace public sur 2 places de stationnement le lundi 21 septembre 2026 et 4 places de stationnement le mardi 22 septembre 2026, devant le 4 bis mail Mendès France,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Une autorisation de stationnement de véhicules de déménagement est accordée les lundi 21 et mardi 22 septembre 2026 devant le 4 bis mail Mendès France.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules propres au déménagement est autorisé sur deux places de stationnement le lundi 21 septembre 2026, et sur quatre places de stationnement le mardi 22 septembre 2026, devant le 4 bis mail Mendès France.

**Tout autre stationnement devant le 4 bis mail Mendès France sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière au frais du propriétaire.**

**ARTICLE 3 :** La société DEMENAGEURS BASQUES – ZI les Hautes Garennes – 5 sente des Fosses et des Brunes – 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée par la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.

\* Tarif du stationnement sur le domaine public par place et par jour = 17,50 € TTC (5 mètres)

Soit la somme de 105.00 € TTC (Cent-cinq euros) pour deux places de stationnement le 21 septembre et 4 places de stationnement le 22 septembre 2026 (17,50 € x 2 places x 1 jour + 17,50 € x 4 places x 1 jour).

**ARTICLE 4 :** Les services techniques poseront des barrières avec l'arrêté à proximité du chantier. L'entreprise en charge du déménagement devra s'assurer de maintenir l'affichage de l'arrêté durant toute la durée de son chantier.

**ARTICLE 5 :** Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public.

**ARTICLE 6 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 10 septembre 2026

Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,

L'Adjoint au Maire  
chargé de l'Espace Public,

Jean-Jacques FREJAVILLE

Date exécutoire :

.....1-6-SEP-2026.....

Date de notification :

..1-6-SEP-2026.....

Date de publication en ligne :

...1-6-SEP-2026.....

